

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 37

À l'alinéa 1, après le mot :

« expérimental »,

insérer les mots :

« à compter du 1^{er} avril 2014 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.